

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, à huis clos et par visioconférence, le lundi le 21 février 2022 à 19 h 30.

Présences : Mme Annie Gentesse,
MM. Pierre Lavigne, Sylvain Masson, Éric Emond, Patrice Paillé et Sylvain Jacques
sous la présidence d'Éric Leroux, maire

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 0

Sont également présents Me Éliane Cardin, greffière et directrice générale adjointe et M. William Gélinas, responsable de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

- 1. COVID-19 – SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE**
- 2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION**
- 3. CONSEIL**
 - 3.1 Rapport du maire
 - 3.2 Calendrier des séances – Modification
 - 3.3 Séances du conseil en personne
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION (retiré)**
- 6. COMPTABILITÉ (retiré)**
- 7. DOSSIERS MUNICIPAUX**
 - 7.1 Gestion du personnel
 - 7.1.1 Coordonnateur des loisirs – Ouverture de poste
- 8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX (retiré)**
- 9. URBANISME – DOSSIERS (retiré)**
- 10. URBANISME – PIIA**
 - 10.1 2620 Chemin Emilien-Laforest – Agrandissement de bâtiment industriel
 - 10.2 6980 Route 122 – Enseigne sur poteaux
 - 10.3 480 Saint-Louis – Agrandissement de garage municipal et construction d'entrepôt
 - 10.4 Projets rue Principale et résidence Bouvette – Rencontre d'information; mandat aux élus du CCU
- 11. TRAVAUX PUBLICS (retiré)**
- 12. AQUEDUC / ÉGOUT (retiré)**
- 13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE (retiré)**

14 OFFICE D’HABITATION DRUMMOND (OHD) (retiré)

15 LOISIRS & COMMANDITES

15.1 Comité des loisirs et des sports

15.1.1 Procès-verbal – Dépôt (retiré)

15.1.2 Desjardins – Convention de partenariat; signature

15.1.3 Camp de jour – Semaine de relâche et été; urgence

15.2 Art & culture (retiré)

16 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

16.1 Certificat de disponibilité C-04/22

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

18 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

1. COVID-19 – SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover siège en séance ordinaire ce 21 février 2022 par voie de visioconférence. Sont présents monsieur Éric Leroux, maire, monsieur Pierre Lavigne, conseiller district 1, madame Annie Gentesse, conseillère district 2, monsieur Sylvain Masson, conseiller district 3, monsieur Éric Emond, conseiller district 4, monsieur Patrice Paillé, conseiller district 5, monsieur Sylvain Jacques, conseiller district 6 ainsi que madame Éliane Cardin, greffière et directrice générale adjointe et monsieur William Gélinas, responsable de l’urbanisme. Chacune de ces personnes s’est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle effective à compter du 9 janvier 2021;

Considérant que depuis le 20 décembre 2021, et ce, jusqu’au 10 janvier 2022, les séances publiques du conseil sont suspendues et ne peuvent donc pas se tenir en personne;

Considérant que selon l’arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances peuvent se tenir à distance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix;

Considérant qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

5968.02.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

- que la séance soit enregistrée et rendue disponible sur le site internet et la page Facebook de la Municipalité dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

5969.02.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points 10.4 et 15.1.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CONSEIL

3.1 Rapport du maire

3.2 Calendrier des séances – Modification

Considérant les dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022;

Considérant les dispositions du règlement # 270, lequel fixe les jours et heures pour la tenue des séances ordinaires du conseil;

Considérant la résolution municipale # 5832.12.21 qui prévoyait deux séances ordinaires par mois;

Considérant que le Conseil désire n'avoir qu'une seule séance ordinaire par mois;

5970.02.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- que le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour le restant de l'année 2022, savoir :

<u>Mois</u>	<u>Date de la séance</u>	<u>Heure</u>
Mars	Lundi, le 7 mars	19h30
Avril	Lundi, le 4 avril	19h30
Mai	Lundi, le 2 mai	19h30
Juin	Lundi, le 6 juin	19h30
Juillet	Lundi, le 4 juillet	19h30
Août	Lundi, le 15 août	19h30
Septembre	Lundi le 12 septembre	19h30
Octobre	Lundi, le 3 octobre	19h30
Novembre	Lundi, le 7 novembre	19h30
Décembre	Lundi, le 5 décembre	19h30

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le vote est demandé :

Pour : monsieur Éric Emond, monsieur Sylvain Jacques, madame Annie Gentesse, monsieur Patrice Paillé, monsieur Sylvain Masson et monsieur Pierre Lavigne

Contre : monsieur Éric Leroux, maire

3.3 Séances du conseil en personne

Considérant les nouvelles mesures sanitaires permettant de tenir les séances du conseil en personne ou à distance;

5971.02.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- que les prochaines séances du conseil se tiendront en présentiel dans la salle du conseil au 4055 rue Principale, porte B, à Saint-Cyrille-de-Wendover;
- de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION (retiré)

6. COMPTABILITÉ (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

7.1 Gestion du personnel

7.1.1 Coordonnateur des loisirs – Ouverture de poste

Considérant la démission du coordonnateur des loisirs;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/22 émis;

5972.02.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'autoriser l'ouverture du poste de coordonnateur des loisirs;
- d'autoriser la directrice générale et la directrice générale par intérim à faire les démarches requises pour combler le poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX (retiré)

9. URBANISME – DOSSIERS (retiré)

10 URBANISME – PIIA

10.1 2620 Chemin Emilien-Laforest – Agrandissement de bâtiment industriel

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU du 15 février 2022, résolution # 119.02.22);

Considérant que la demande porte sur un agrandissement de 180 pieds par 60 pieds du bâtiment principal sur le lot 4 333 684;

Considérant que les matériaux de revêtement et l'aspect général du bâtiment agrandi demeureront les mêmes que l'existant;

Considérant que l'agrandissement prévoit des espaces locatifs pour des entrepreneurs ou professionnels nécessitant de l'espace pour entreposer, transiger ou assembler (avec certaines contraintes physiques) leurs marchandises;

Considérant que les neuf espaces intérieurs, dans un premier temps à aire ouverte (sans division), présenteront chacun une porte d'accès à l'avant et une à l'arrière ainsi qu'une porte de garage à l'arrière, ces espaces pourront ensuite être subdivisés en fonction des besoins des locataires;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage # 437;

Considérant que les plans respectent l'ensemble des critères d'harmonisation du paragraphe 1 a) de l'article 4.2.1 du règlement # 321 sur les PIIA;

5973.02.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 6980 Route 122 – Enseigne sur poteaux

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU du 15 février 2022, résolution # 120.02.22);

Considérant que la demande porte sur l'installation d'une enseigne simple non lumineuse sur poteaux sur le lot 4 334 639 affichant le nom du salon de coiffure présent dans la résidence;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage # 437;

Considérant que les poteaux seront en bois noir;

5974.02.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 480 Saint-Louis – Agrandissement de garage municipal et construction d'entrepôt

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU du 15 février 2022, résolution # 121.02.22);

Considérant que la demande porte sur la construction d'un abri d'abrasifs (40' par 100') et sur l'agrandissement du garage municipal sur les lots # 4 333 490 et # 6 358 919;

Considérant que l'agrandissement propose les mêmes matériaux de revêtement que la portion existante et que le nouveau bâtiment aura une apparence extérieure champêtre;

Considérant que l'abri d'abrasif propose un revêtement de déclin vertical blanc et du déclin horizontal rouge ainsi que du bardeau de bois gris dans le pignon;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage # 437;

Considérant que les plans respectent les critères d'harmonisation des sections 1 et 2 de l'article 9.2 du règlement # 321 sur les PIIA;

5975.02.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Projets rue Principale et résidence Bouvette – Rencontre d'information; mandat aux élus du CCU

Considérant les demandes de modification de zonage et de démolition reçues sur la rue Principale et sur la rue St-Laurent;

5976.02.22

Sur proposition monsieur Sylvain Masson
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu :

- de mandater les conseillers Sylvain Jacques et Pierre Lavigne ainsi que le maire, monsieur Éric Leroux, pour rencontrer les demandeurs de façon individuelle pour des séances d'information concernant le dossier de la rue Principale;
- de mandater les conseillers Sylvain Jacques et Pierre Lavigne pour rencontrer les demandeurs de façon individuelle pour des séances d'information concernant le dossier de la rue St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : M. Éric Leroux déclare un conflit d'intérêt dans le projet de la rue St-Laurent et se retire de la décision.

11 TRAVAUX PUBLICS (retiré)

12 AQUEDUC / ÉGOUT (retiré)

13 SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE (retiré)

14 OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD) (retiré)

15 LOISIRS & COMMANDITES

15.1 Comité des loisirs et des sports

15.1.1 Procès-verbal – Dépôt (retiré)

15.1.2 Desjardins – Convention de partenariat; signature

Considérant la demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond pour financer les travaux de réaménagement du parc Guévremont;

Considérant que la Caisse s'engage à verser à la Municipalité la somme globale de 15 000 \$ (taxes incluses) pour l'achat d'un trampoline géant;

5977.02.22

Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.1.3 Camp de jour – Semaine de relâche et été; urgence

Considérant le départ du coordonnateur des loisirs;

Considérant le court délai avant la semaine de relâche;

5978.02.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Sylvain Masson

Il est résolu de donner le mandat à madame Annie Gentesse d'entreprendre des démarches avec madame Isabelle Jutras, directrice générale du Centre communautaire Saint-Charles pour le camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Art & culture

(retiré)

16 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

16.1 Certificat de disponibilité C-04/22

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Éliane Cardin, greffière et directrice générale adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 21 février 2022

Éliane Cardin

Greffière et directrice générale adjointe

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 30.

Signé :

Éric Leroux, *maire*

Me Éliane Cardin, *greffière*